

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

OBJET : Le Couréant - déclassement et cession d'un délaissé de voirie

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 4 juillet 2007, a autorisé le lancement de l'enquête de déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie de forme triangulaire d'une surface d'environ 100 m².

L'enquête publique s'est déroulée du 23 août au 6 septembre 2007. Pendant l'enquête publique, une observation a été formulée ne remettant pas en cause le projet de déclassement.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le déclassement du délaissé de voirie et la cession de ce dernier à la résidence « Les Dunes » après déplacement de l'entrée de la copropriété. Les frais d'acte (géomètre et notaire) sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Environnement, Travaux », après en avoir délibéré,

- DECIDE le déclassement d'un délaissé de voirie d'une surface approximative de 100 m² dans le domaine privé de la Commune ;
- APPROUVE la cession gratuite à la résidence « Les Dunes » du délaissé, frais d'acte à la charge de la Ville ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour les différentes formalités à accomplir.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ